

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_1335_PV_RD470_RD233_COTEAUX-DU-LIZON ET
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Portant permission de voirie sur une Route Départementale
(fibre très haut débit - phase 2)

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** La demande en date du 19 avril 2023 par laquelle Madame Clémence NOYEL ? représentant l'Entreprise PCE SERVICES domiciliée rue de la Maladière 42120 PARIGNY, elle-même agissant pour le compte de la société **ALTITUDE FIBRE 39**, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement du réseau de fibre optique avec création de Génie Civil dans l'emprise des Routes Départementales n° 470 et 233, route du Haut-Jura et rue Simon Lahu, 39170 COTEAUX DU LIZON et LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE FIBRE 39** le 15 avril 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude ;
- VU** l'état des lieux en date du 09 mai 2023, la réunion préparatoire du 26 juillet 2023 et la modification du tracé initial en date du 06 septembre 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD 470 et RD 233 – commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ces infrastructures comprennent :

- 1.250 ml d'artère souterraine sous 3 PEHD diamètre 33/40 mm pour le réseau départemental,
- 4 chambres à percuter,
- 3 chambres L2T à créer,
- 1 chambre L3T à créer,
- 1 chambre L4T à créer.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire a l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Saint-Claude) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Les tranchées transversales de longueur 26 mètres et 14 mètres seront implantées sous chaussée au PR 58+0490 et au PR 59+0665 sur la RD 470.

La tranchée longitudinale d'une longueur totale de 510 mètres sera implantée en rive de chaussée du PR 58+0105 au PR 58+0490 et du PR 59+0665 au PR 59+0800 sur la RD 470.

La tranchée longitudinale d'une longueur de 710 mètres sera implantée en rive de chaussée et sous chaussée du PR 5+0805 au PR 5+0085 sur la RD 233.

Mode opératoire

- TRAVERSÉES SOUS CHAUSSÉE

Les traversées au PR 58+0490 et au PR 59+0665 sur la RD 470 s'effectueront par fonçage. Les excavations seront ouvertes à plus de 1,20 m du bord de chaussée et seront remblayées conformément à l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé (le schéma type de remblaiement est joint en annexe) et aux dispositions suivantes.

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE (coupe 13)

Tranchée ouverte sous chaussée souple :

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 15 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 30 cm au-dessus de la génératrice supérieure.

- Remblaiement successif en G.N.T 2 sur une épaisseur de 61 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 1 à 2 mois après la réfection provisoire comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 19 cm.
- G.B 2 sur 13 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉE SOUS ACCOTEMENT STABILISE (coupe 12)

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 15 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 30 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 65 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réfection définitive à l'identique de l'existant.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement des RD concernées avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **90 jours à compter de la date fixée de démarrage des travaux**. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de COTEAUX DU LIZON pour information

La commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté



Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 039-223900010-20231016-ARR_2023_1335-AR



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : PASTRE Prénom : ALIZEE

Dénomination : PCE SERVICES Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE DE LA MALADIERE

Code postal 4 2 1 2 0 Localité : PARIGNY Pays : FRANCE

Téléphone 0 4 8 1 1 7 0 6 6 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : alizee.pastre @ pceservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ALTITUDE FIBRE 39 Prénom :

Adresse Numéro : 13 Extension : Nom de la voie : RUE LOUIS ROUSSEAU-RESIDENCE ODYSEE

Code postal 3 9 0 0 0 Localité : LONS LE SAUNIER Pays : France

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D470 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : CHEMIN DE BUCLANS / ROUTE DU HAUT JURA (D470)

Code postal 3 9 1 7 0 Localité : COTEAUX DU LIZON / LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres CREATION GENIE CIVIL (FIBRE OPTIQUE) 39 - 168 -208

Date prévue de début d'application 0 3 0 5 2 0 2 3 Durée d'application (en jours calendaires) : 0 9 0

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : FOURREAUX : XX PVC - 56/60
 Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) : REHAUSSE - REPARATION - POSE D'ARMOIRE SRO -
 CREATION GENIE CIVIL (FIBRE OPTIQUE)

Sous voirie **Sous accotement ou trottoirs**

Tranchée longitudinale mètres mètres
 Tranchée transversale mètres mètres
 Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : CREATION GENIE CIVIL

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 19 04 2023

PARIGNY

Nom : NOYEL

Prénom : CLEMENCE

Qualité : ATTACHEE TRAVAUX GCI

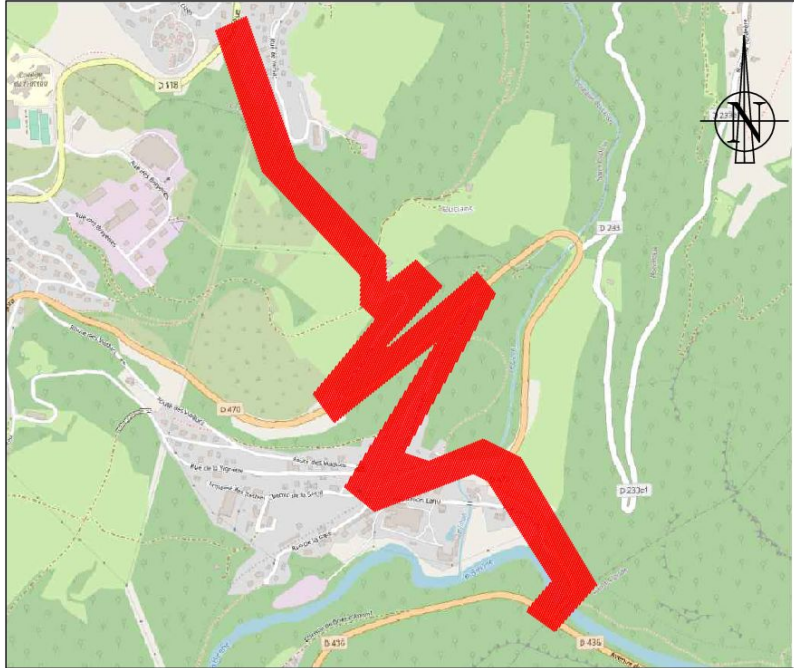
MAITRE D'OUVRAGE :

MAITRE D'OEUVRE :

CONCEPTION REALISATION :



PROJET DE DEPLOIEMENT DU THD EN JURA



GC2765

NRO 39-168 39-168-208
COTEAUX DU LIZON / SAINT-CLAUDE
Chemin de Buclans / D436

4					
3					
2	06/09/2023	Modification tracé	R.GUIDICELLI		
1	06/09/2022	Création de plan	ON		
Indice	Date	Modification	Etabli par	Vérifié par	Validé par
39-168-208-APD_GC2765.dwg			ECHELLE 1/200	STATUT APD	PAGE 01/ 18

LEGENDE

- SYMBOLES
- Chambre JURA numérique (ici, L3T)
 - Chambre ORANGE (ici, L3T)
 - Armoire PM
 - Logette ERDF
 - DF FF
x x Début de forage - Fin de forage
 - Regards de visite
 - Regards de branchement
 - Grilles, avaloirs
 - Coffrets , armoires
 - Support Pylone Tension
 - Candélabres, lampadaires
 - Poteau ENEDIS (ici type béton)
 - Poteau Orange (ici type de poteaux)
 - Poteau JURA numérique (ici poteau simple)

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le 17-10-2023
ID : 039-223900010-20231016-ARR_2023_1335-AR

- Réseau à créer
- Aérien à créer
- Réseau Orange
- Téléphone - video

L'implantation des réseaux de concessionnaires n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif.
Elle n'inclut pas les investigations complémentaires menées au titre de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.
Ces informations sont donc transmises sous toutes réserves.
Toute indication qui s'avérerait erronée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du bureau d'étude.

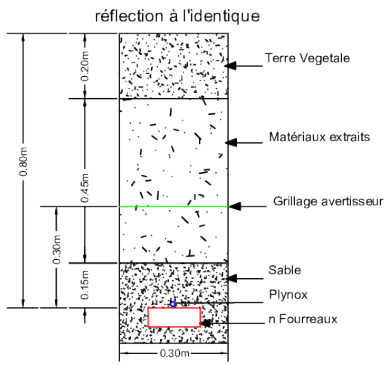
Projection : Lambert 93

COUPES TYPES TRADITIONNELLES

(Nota : charge et remblai selon gestionnaire de voirie)

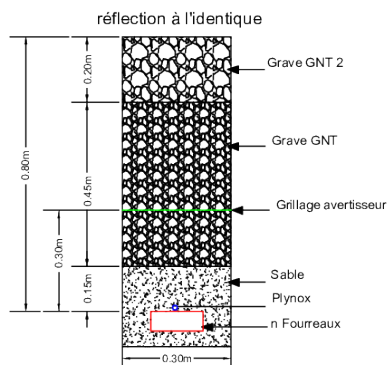
COUPE 1

Pose traditionnelle en terrain naturel



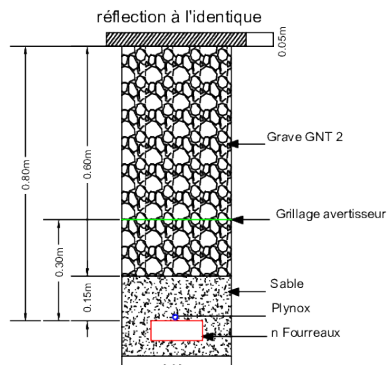
COUPE 2

Pose traditionnelle sous accotement stabilisé



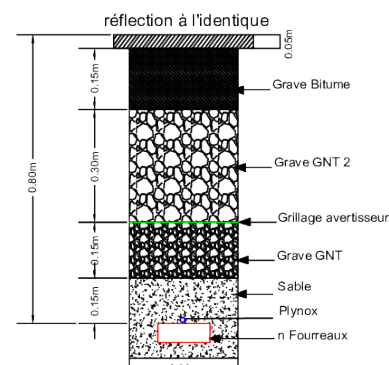
COUPE 3

Pose traditionnelle sous chaussée légère ou bicouche



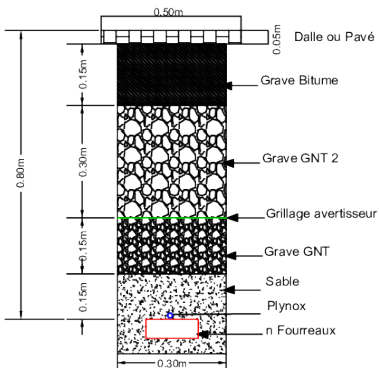
COUPE 4

Pose traditionnelle sous chaussée lourde



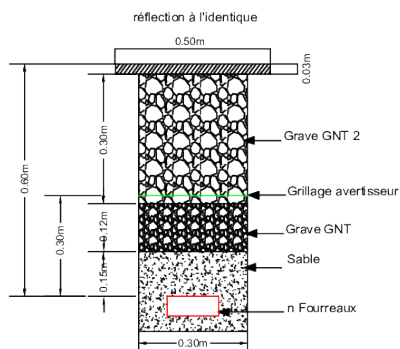
COUPE 5

Pose traditionnelle sous chaussée dallée ou pavée



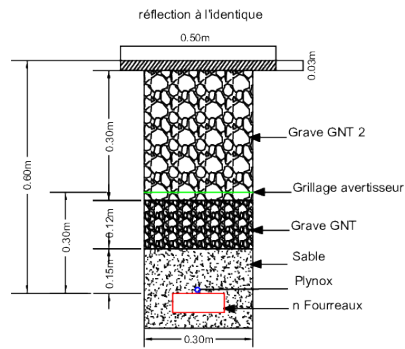
COUPE 6

Pose traditionnelle sous trottoir stabilisé non revêtu



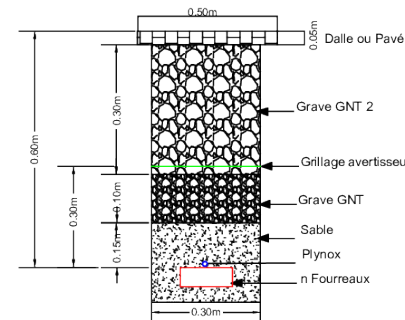
COUPE 7

Pose traditionnelle sous trottoir revêtu



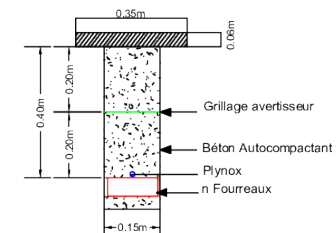
COUPE 8

Pose traditionnelle sous trottoir dallée ou pavée



COUPE 14

Micro Tranchée sous chaussée

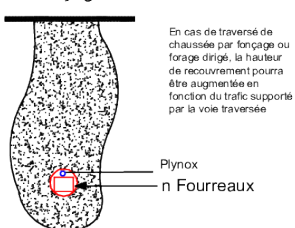


COUPE 9

Forage

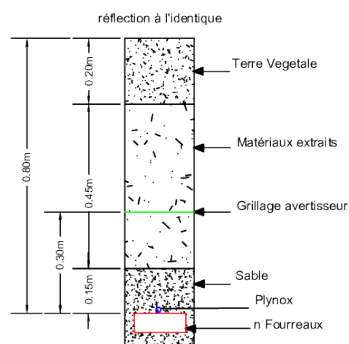
COUPE 10

Fonçage



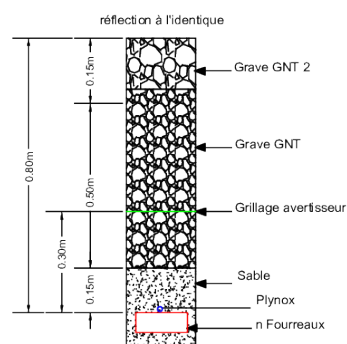
COUPE 11

Tranchée mécanisée en terrain naturel



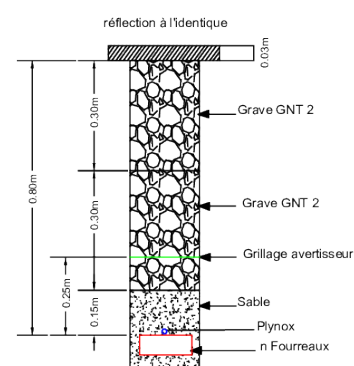
COUPE 12

Tranchée mécanisée sous accotement stabilisé

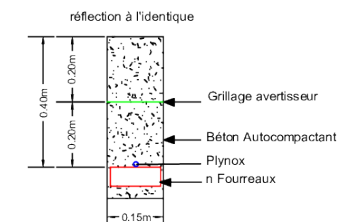


COUPE 13

Tranchée mécanisée sous chaussée



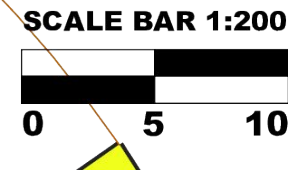
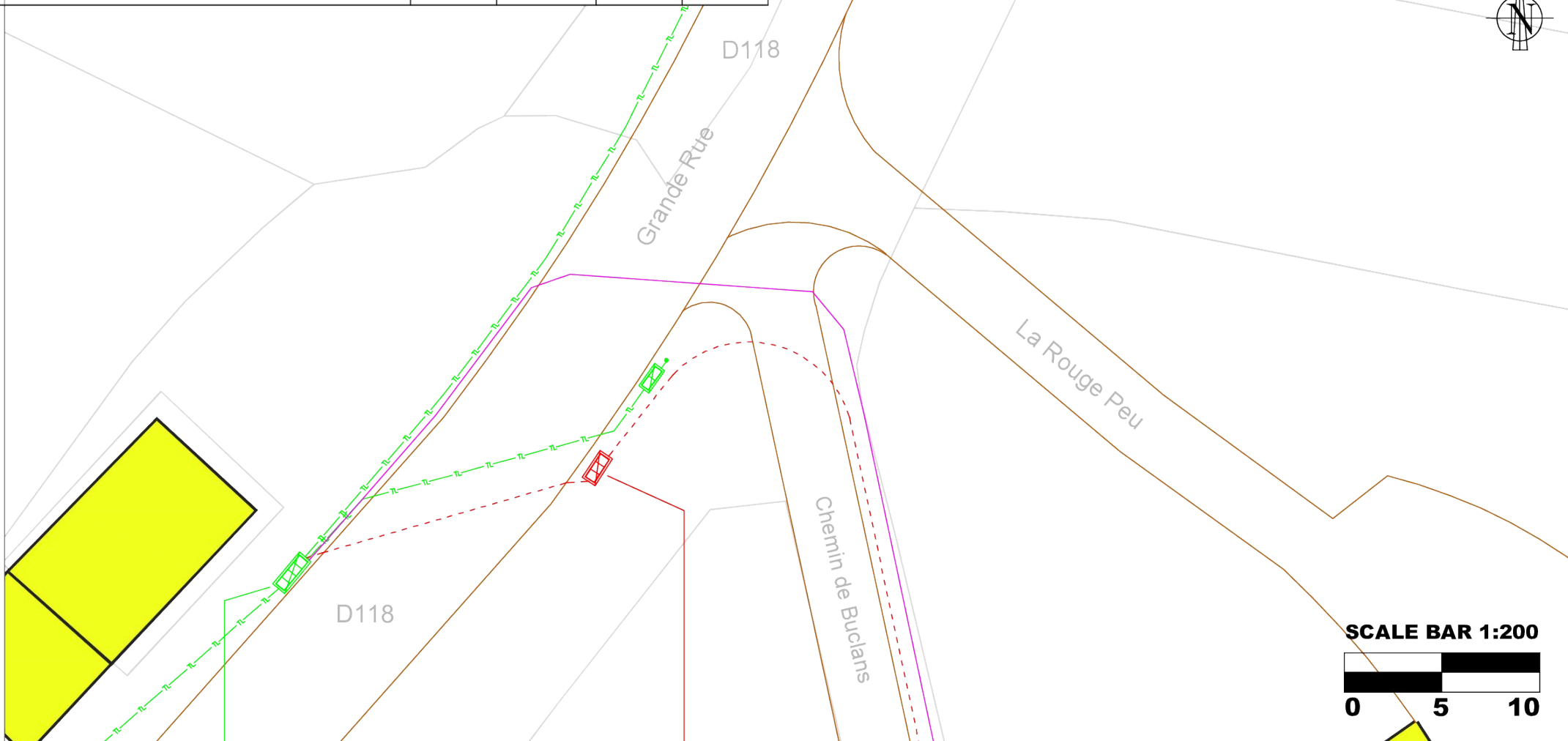
COUPE 15
 Micro Tranchée accotement ou rive de chaussée



Dosé à 300 kg

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/200	APD	03 / 18



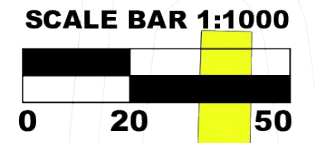
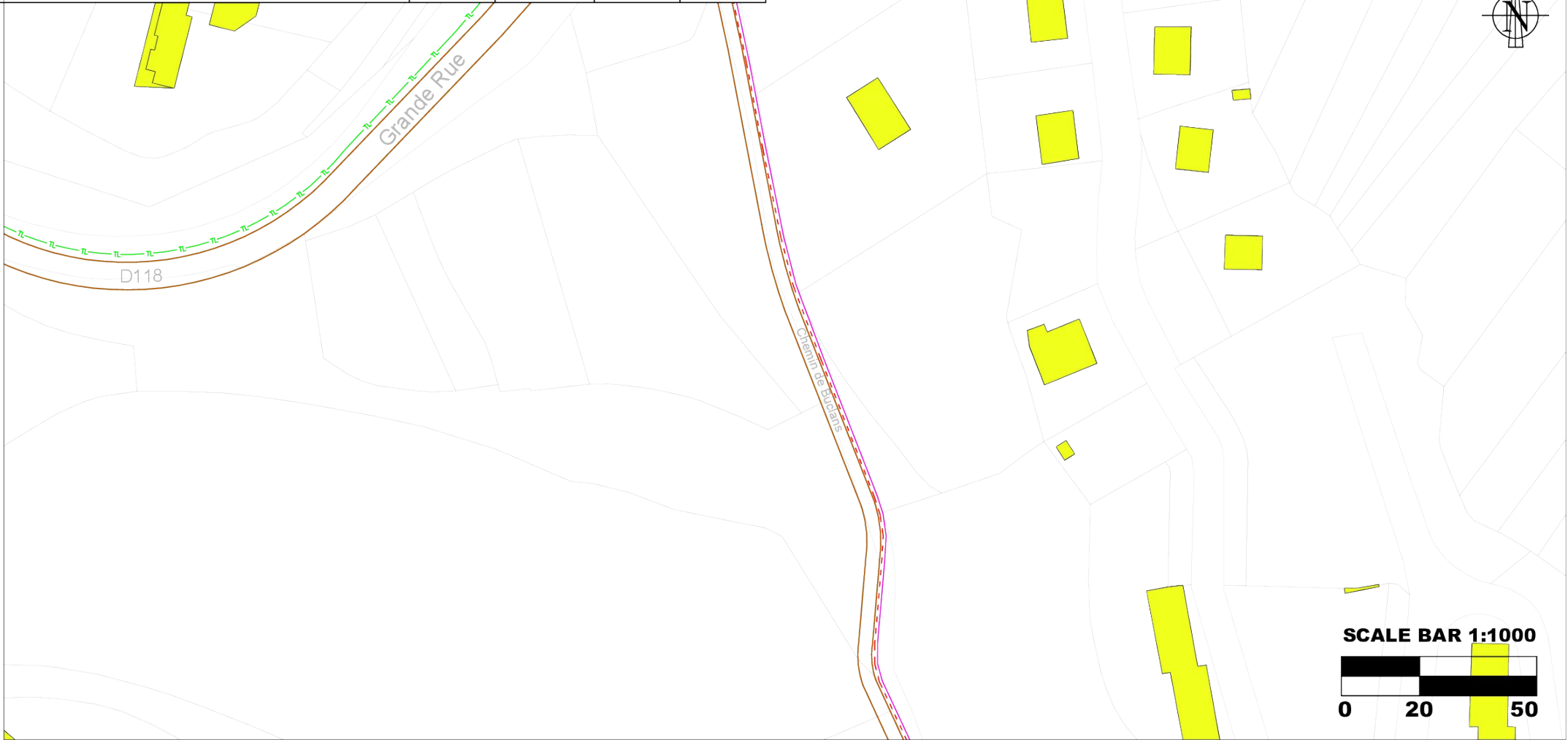
Cotation cumulée	
Commune - Code INSEE	COTEAUX DU LIZON - 39491
Adresse / Numéro de parcelle	D118
Gestionnaire de voirie	Département
Mode pose / Type Coupe / Charge	Fonçage / Coupe 10
Infra / Long. / Plynox / Existant	2 PVC 80 / 15 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre	39491 - 84
Type / Propriétaire	L4T ORANGE
Observation	EXISTANTE

Code INSEE-N° chambre	39491 - 5020
Type / Propriétaire	L3T PRISME
Observation	A CREER

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/1000	APD	04 / 18

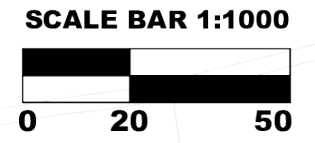


Cotation cumulée	
Commune - Code INSEE	COTEAUX DU LIZON - 39491
Adresse / Numéro de parcelle	Chemin de Buclans
Gestionnaire de voirie	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en terrain naturel / Coupe 11
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / - ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/1000	APD	05 / 18

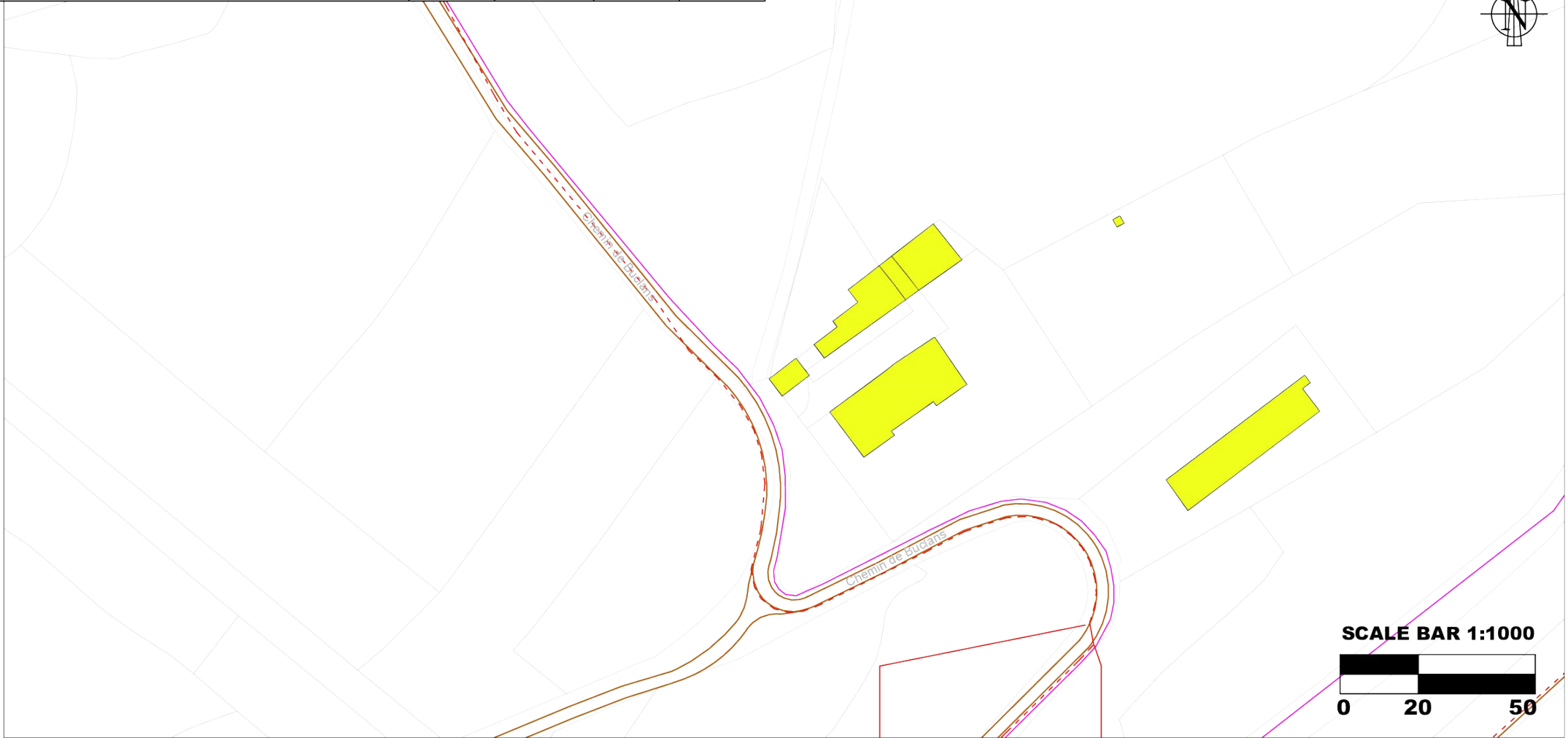


Cotation cumulée	
Commune - Code INSEE	COTEAUX DU LIZON - 39491
Adresse / Numéro de parcelle	Chemin de Buclans
Gestionnaire de voirie	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en terrain naturel / Coupe 11
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / - ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME
Code INSEE-N° chambre	
Type / Propriétaire	
Observation	



CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/1000	APD	06 / 18

39-168-208-APD_GC2765.dwg



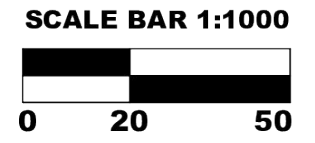
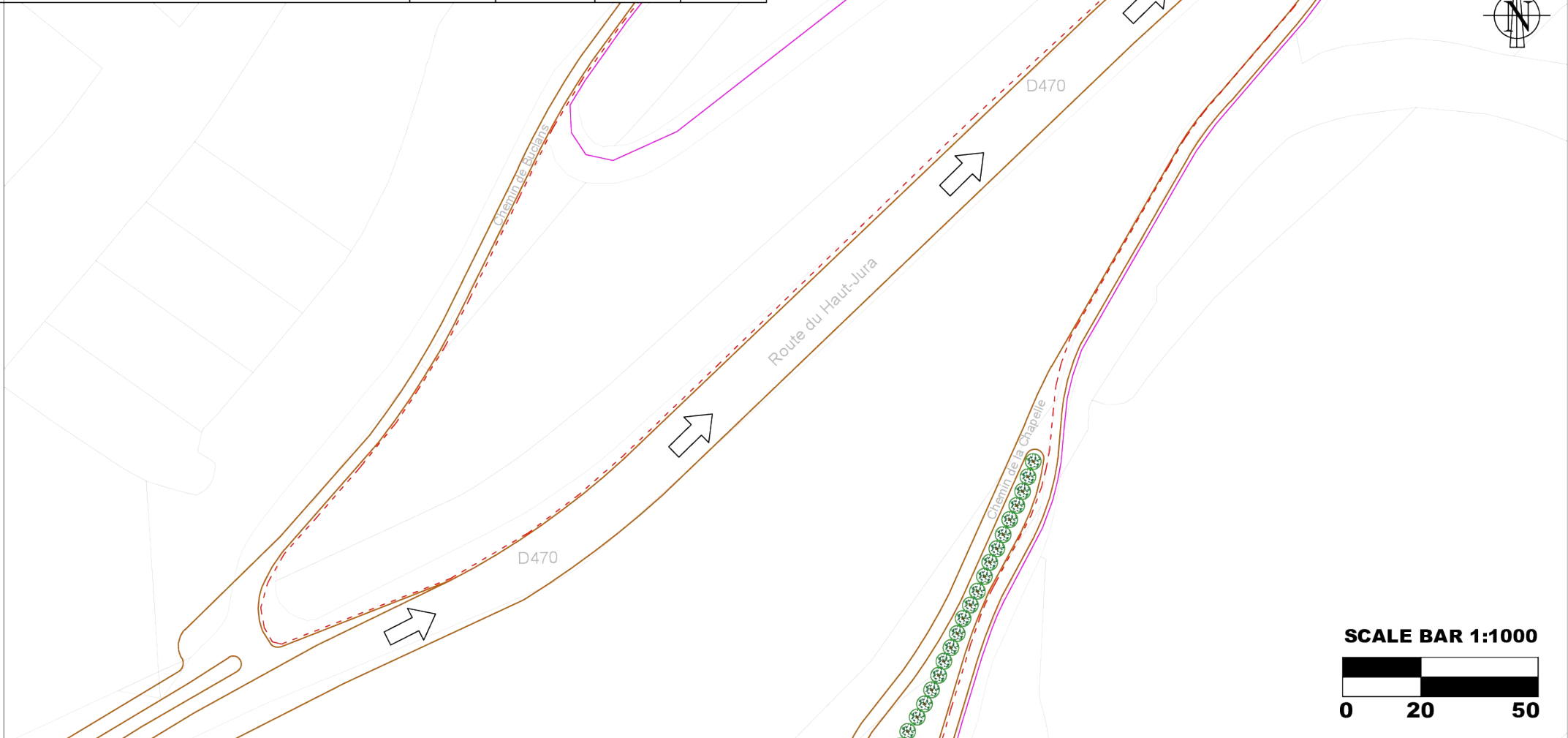
SCALE BAR 1:1000



Cotation cumulée			
Commune - Code INSEE	COTEAUX DU LIZON - 39491	COTEAUX DU LIZON - 39491	COTEAUX DU LIZON - 39491
Adresse / Numéro de parcelle	Chemin de Buclans	Chemin de Buclans	Chemin de Buclans
Gestionnaire de voirie	Commune	Commune	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en terrain naturel / Coupe 11	Pose mécanisée sous chaussée / Coupe 13	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 853 ml	3 PEHD 33/40 / 4 ml	3 PEHD 33/40 / 652 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

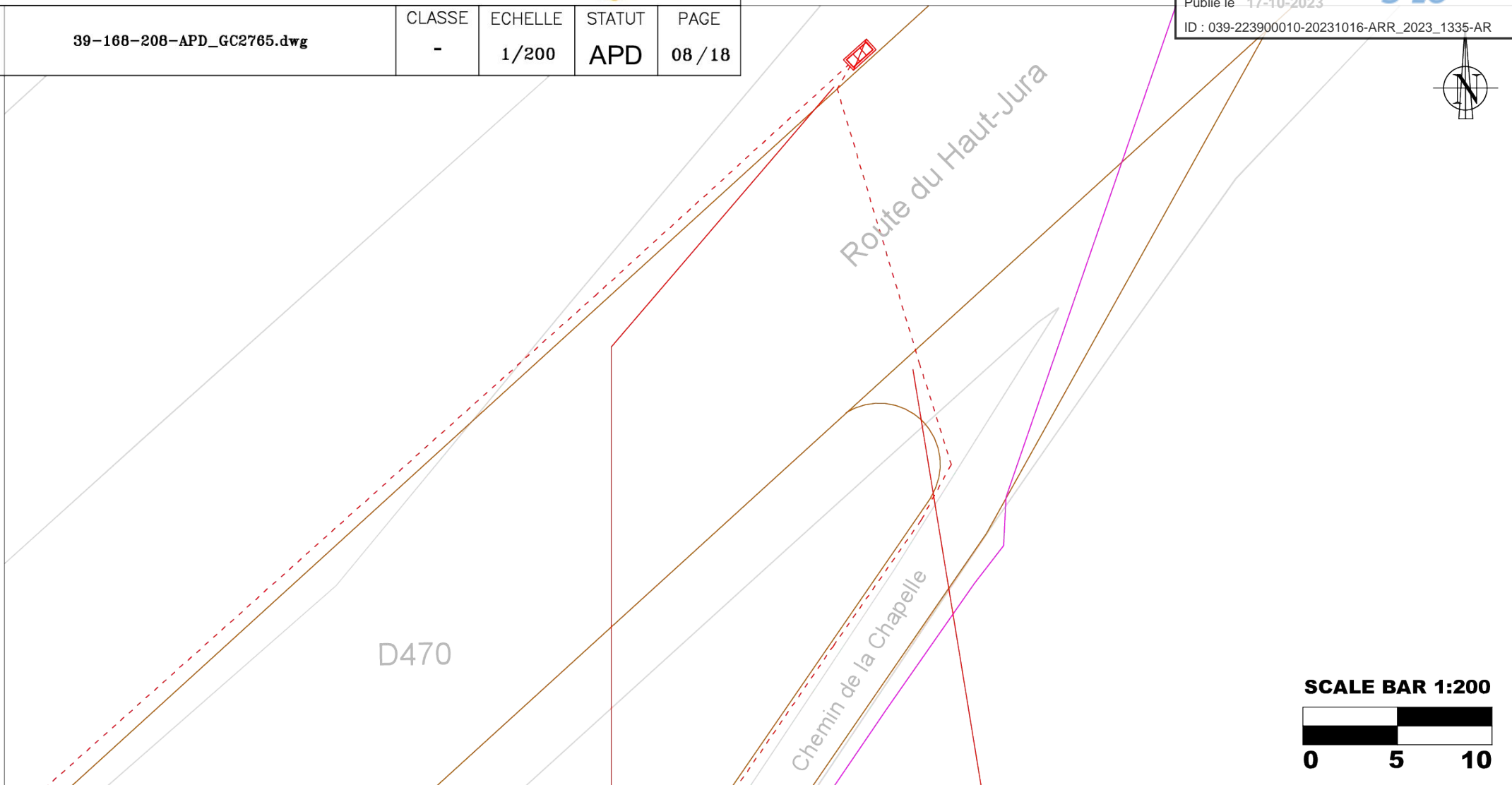
39-168-208-APD_GC2765.dwg	CLASSE -	ECHELLE 1/1000	STATUT APD	PAGE 07 / 18
---------------------------	-------------	-------------------	---------------	-----------------



Cotation cumulée	
Commune - Code INSEE	COTEAUX DU LIZON - 39491
Adresse / Numéro de parcelle	Chemin de Buclans / D470
Gestionnaire de voirie	Commune / Département
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 652 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre	
Type / Propriétaire	
Observation	

39-168-208-APD_GC2765.dwg	CLASSE -	ECHELLE 1/200	STATUT APD	PAGE 08 / 18
---------------------------	-------------	------------------	---------------	-----------------



Cotation cumulée			
Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Route du Haut-Jura (D470)	Route du Haut-Jura (D470)	Chemin de la Chapelle
Gestionnaire de voirie	CD39	CD39	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12	Fonçage / Coupe 10	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 652 ml	3 PEHD 33/40 / 16 ml	3 PEHD 33/40 / - ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

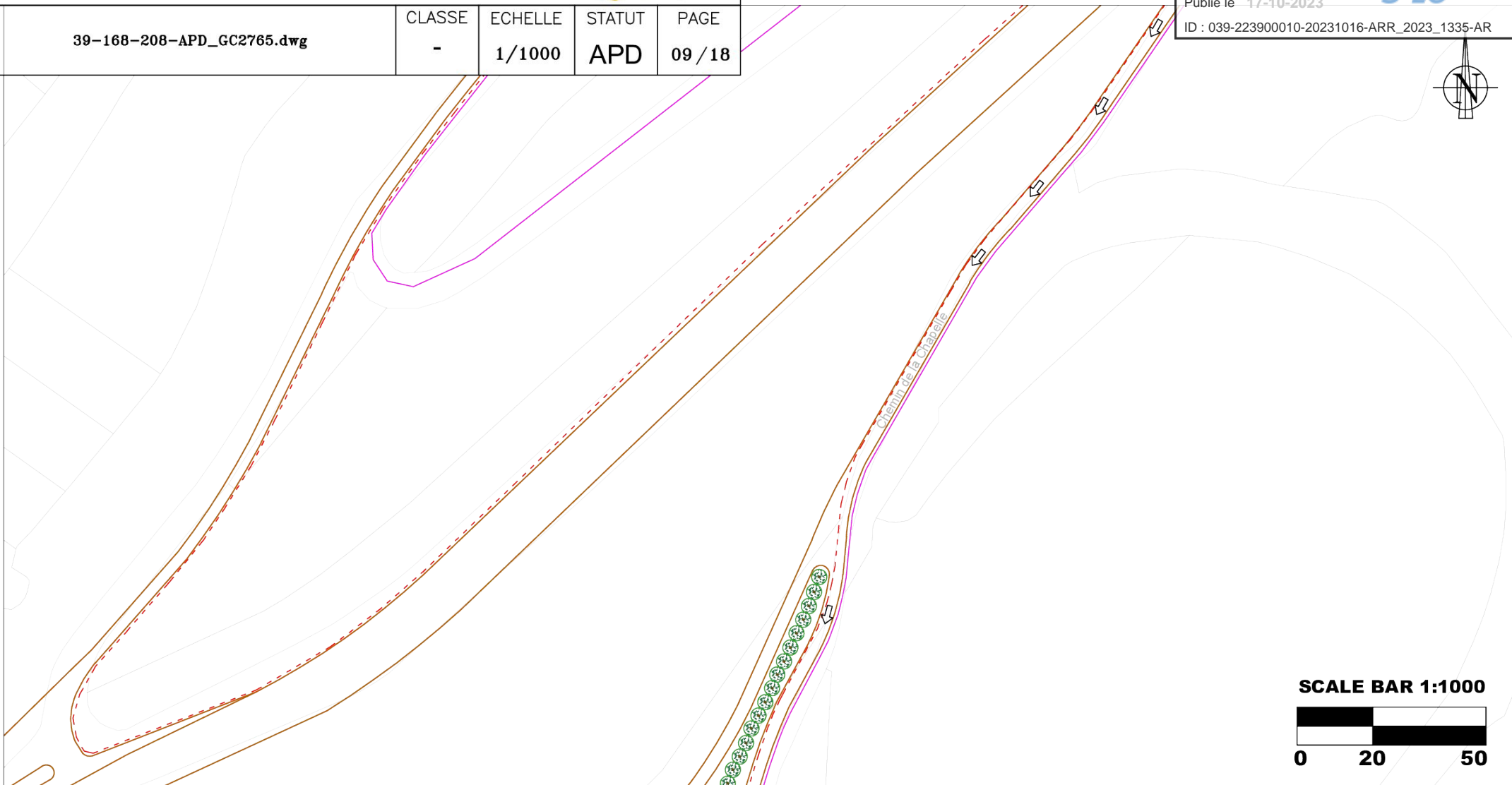
Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39286 - 5147
L4T PRISME

A CREER

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/1000	APD	09 / 18



SCALE BAR 1:1000



Cotation cumulée

Commune - Code INSEE
Adresse / Numéro de parcelle
Gestionnaire de voirie
Mode pose / Type Coupe / Charge
Infra / Long. / Plynox / Existant
Propriétaire / Exploitant

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Chemin de la Chapelle
Commune
Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
3 PEHD 33/40 / - ml
PRISME / PRISME

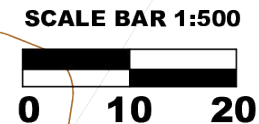
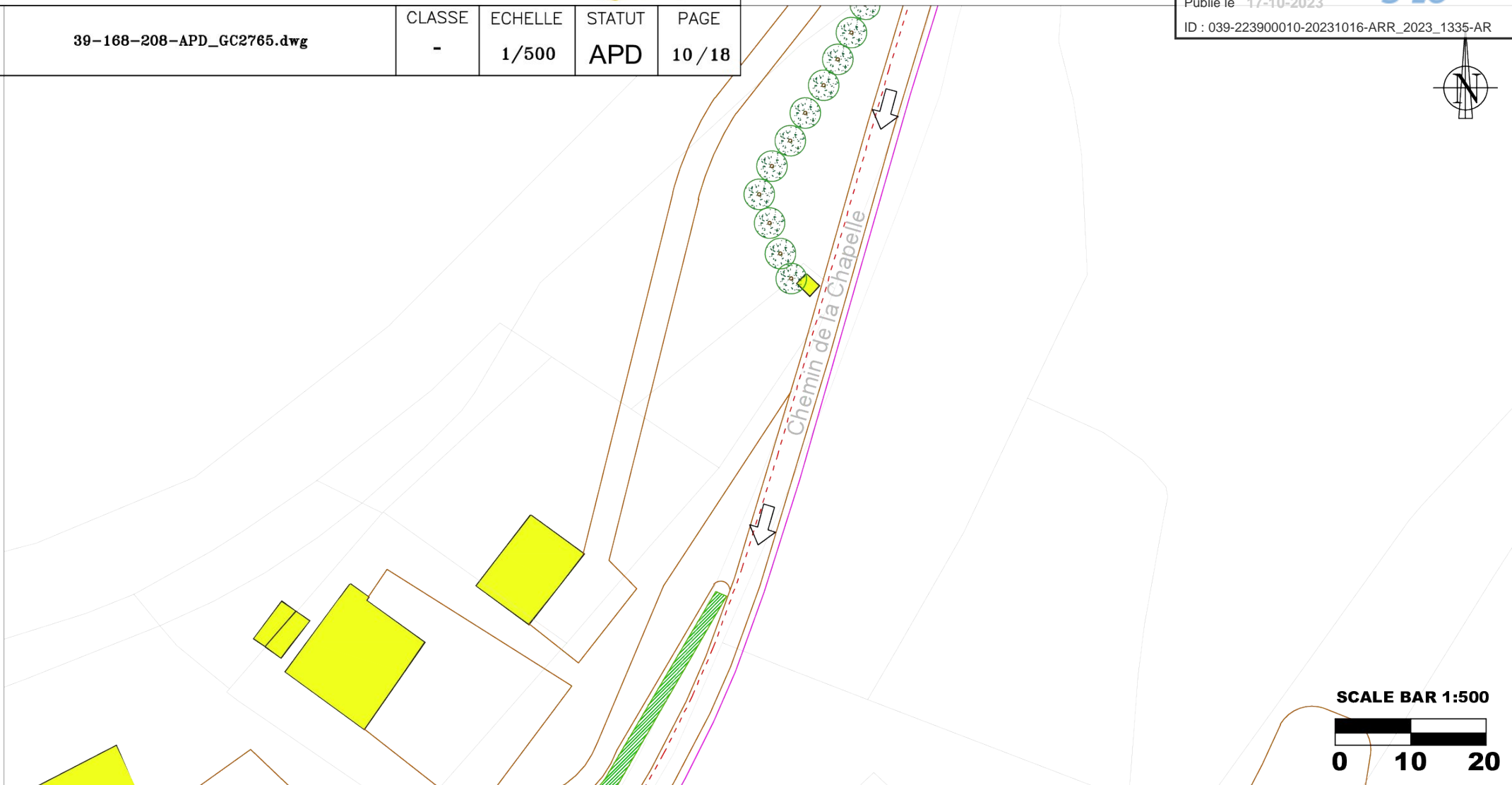
Code INSEE-N° chambre

Type / Propriétaire

Observation

39-168-208-APD_GC2765.dwg

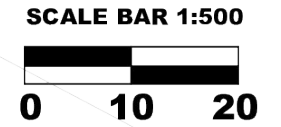
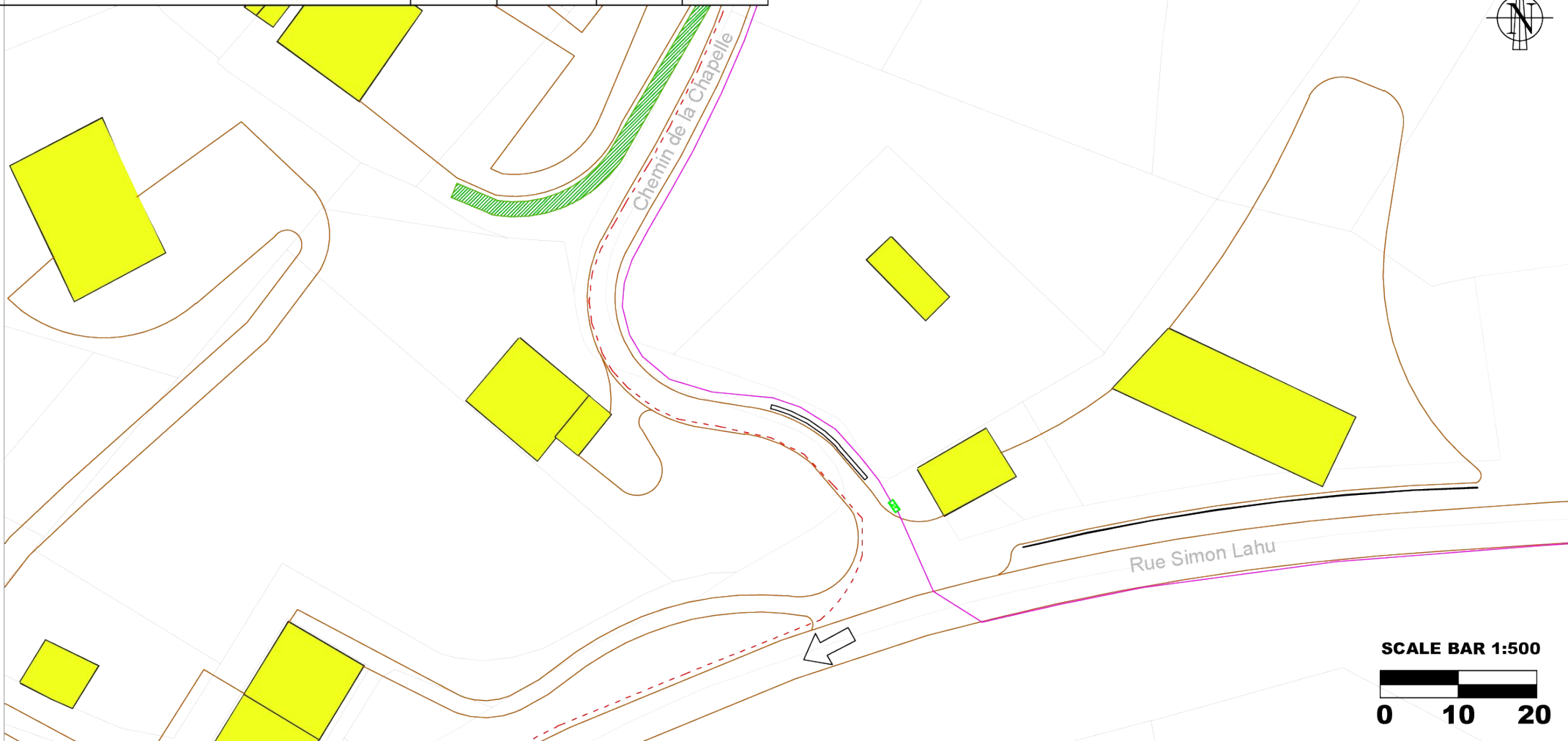
CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/500	APD	10 / 18



Cotation cumulée	
Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Chemin de la Chapelle
Gestionnaire de voirie	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / - ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39-168-208-APD_GC2765.dwg	CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
	-	1/500	APD	11 / 18

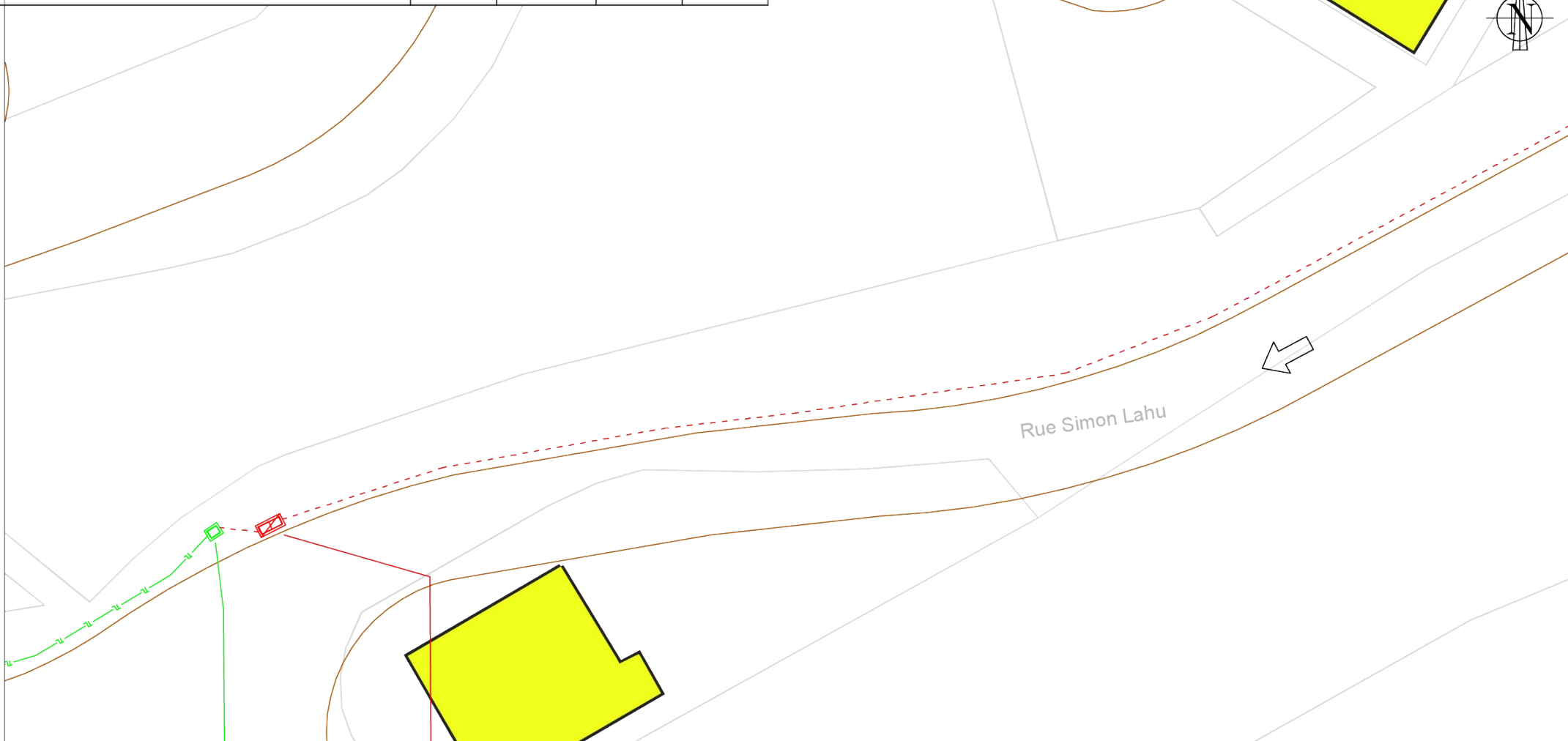


Cotation cumulée	
Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Chemin de la Chapelle / Rue Simon Lahu
Gestionnaire de voirie	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / -
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/200	APD	12 / 18



Cotation cumulée

Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Rue Simon Lahu	Rue Simon Lahu
Gestionnaire de voirie	Commune	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose trahi en accotement / Coupe 2	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	2 PVC 60 / 2 ml	3 PEHD 33/40 / 595 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

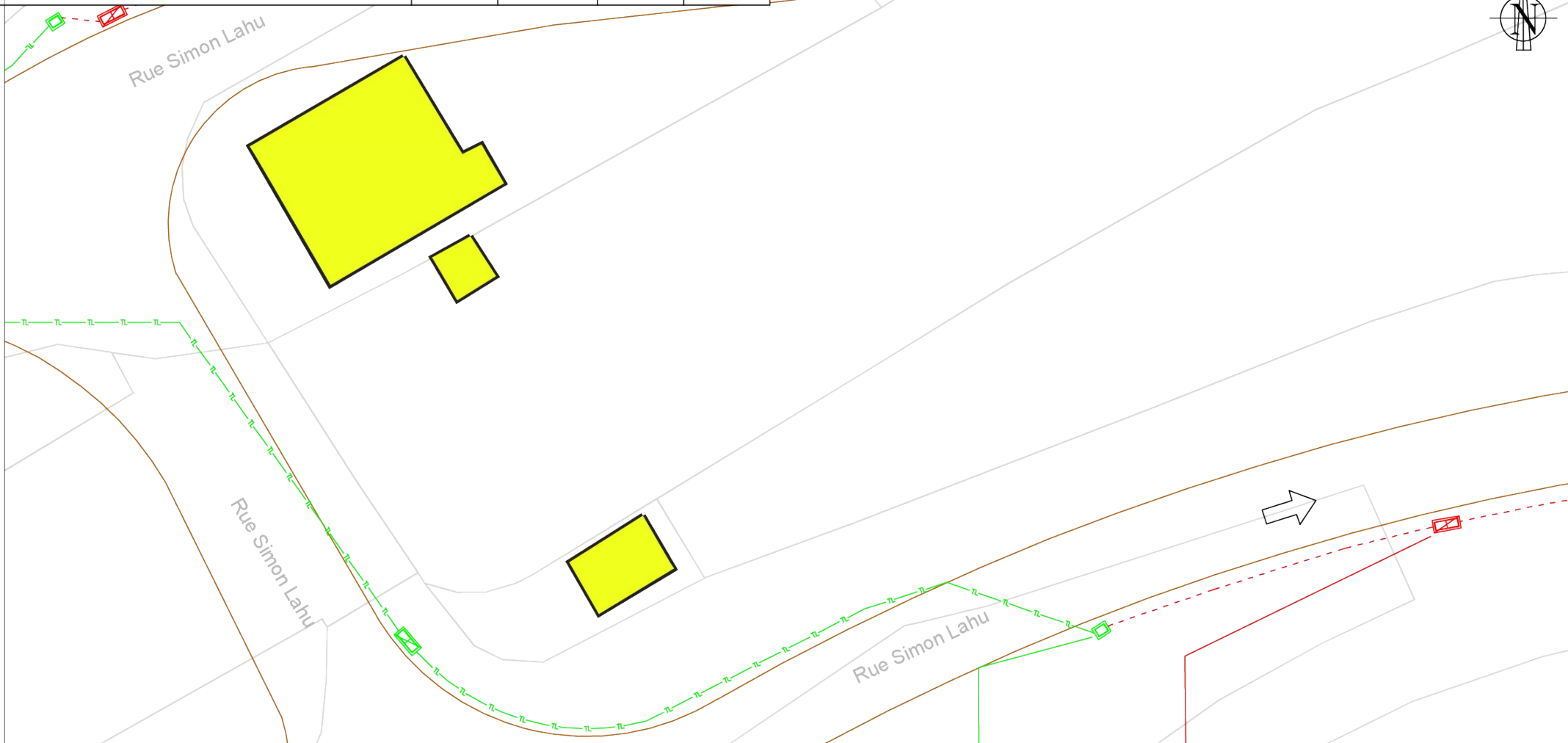
Code INSEE-N° chambre	39286 - 69
Type / Propriétaire	GIP Orange

39286 - 5500
L2T PRISME

Observation Existante A CREER

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/200	APD	13 / 18



Cotation cumulée

Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Rue Simon Lahu	Rue Simon Lahu	Rue Simon Lahu
Gestionnaire de voirie	Commune	Commune	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Existant	Pose tradi en accotement / Coupe 2	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long / Plynox / Existant	/	2 PVC 60 / 17 ml	3 PEHD 33/40 / 30 ml
Propriétaire / Exploitant	Orange / Orange	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre

Type / Propriétaire

Observation

39286 - 72
GIP Orange

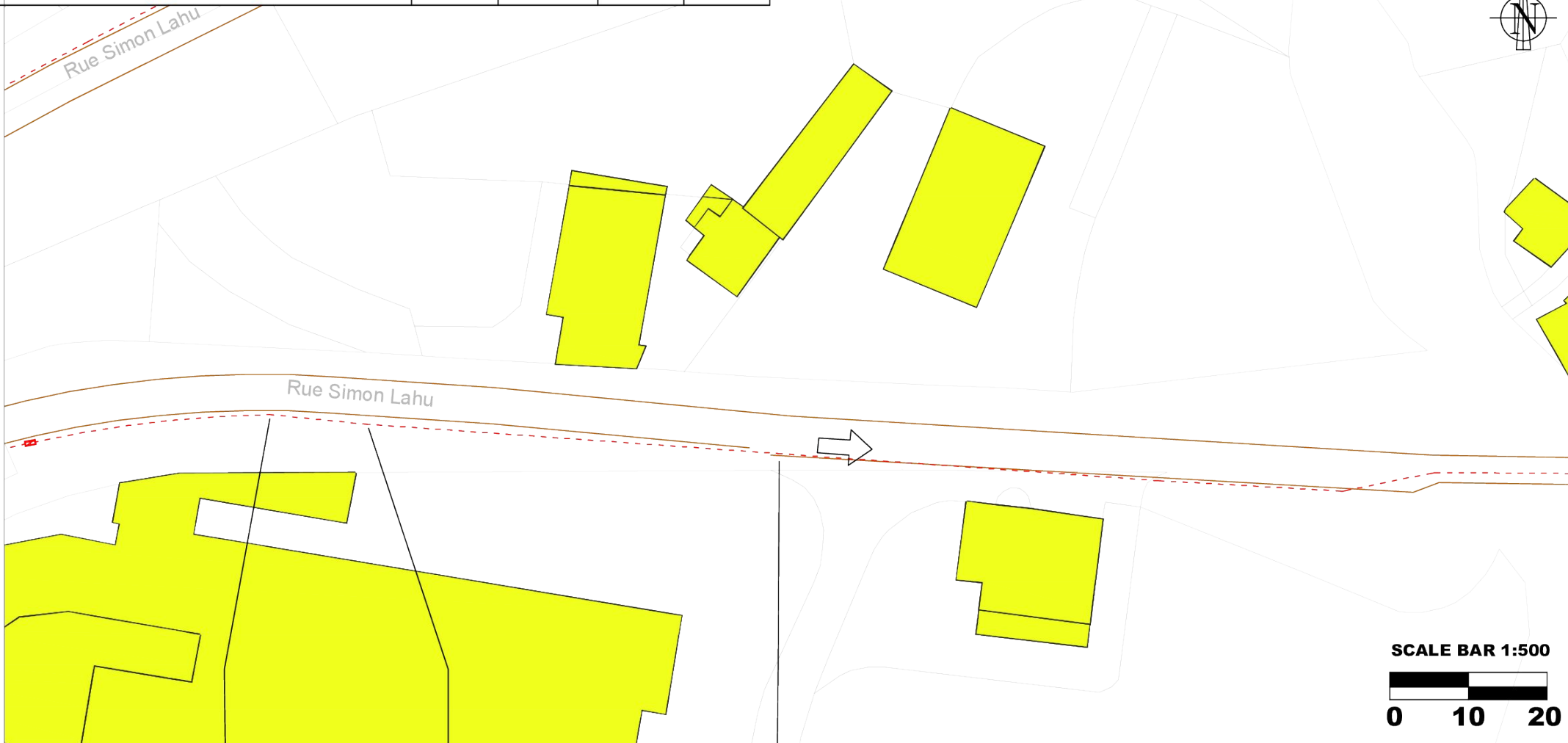
Existante

39286 - 5501
L2T PRISME

A CREER

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/500	APD	14 / 18

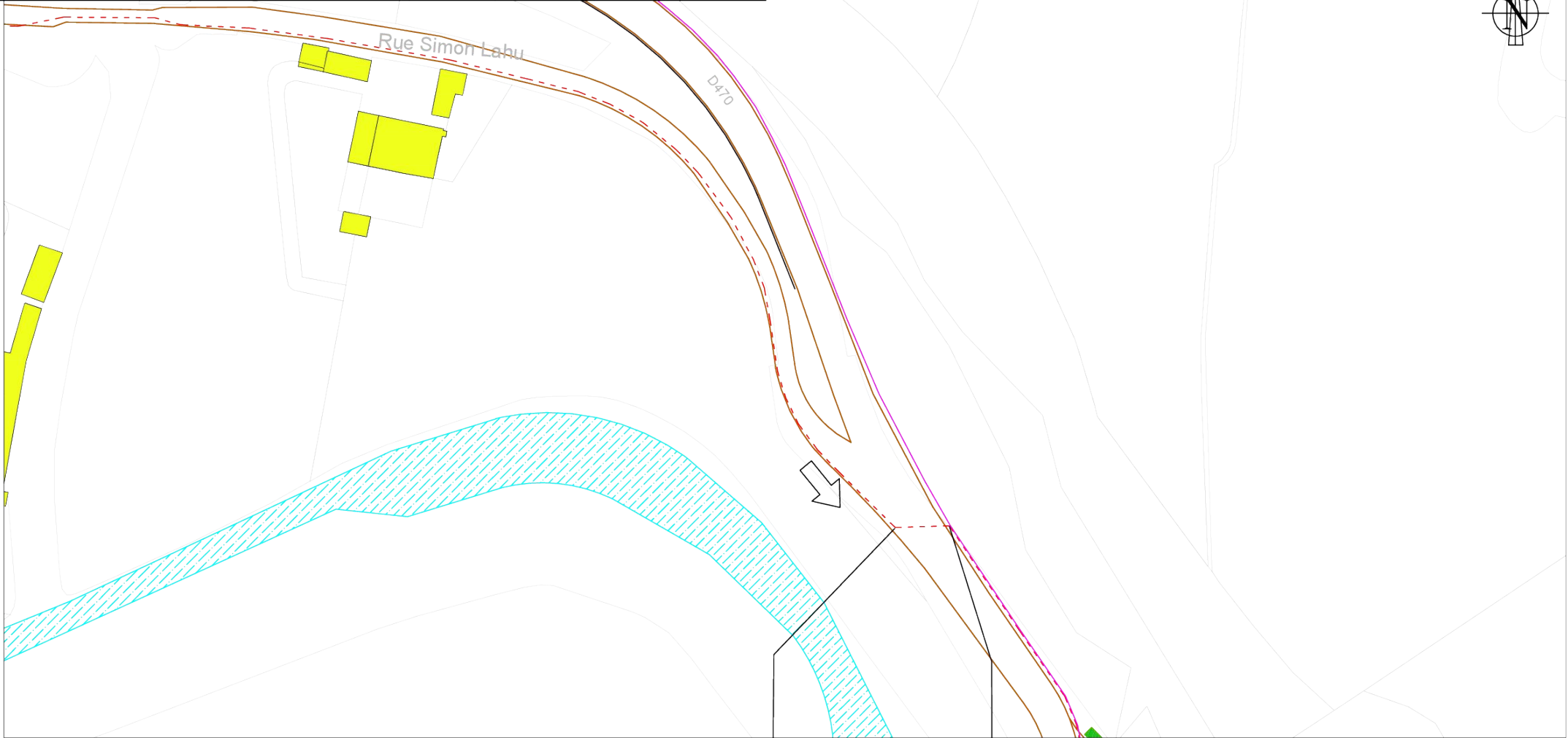


Cotation cumulée			
Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Rue Simon Lahu	Rue Simon Lahu	Rue Simon Lahu
Gestionnaire de voirie	Commune	Commune	Commune
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée sous chaussée / Coupe 13	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12	Pose mécanisée sous chaussée / Coupe 13
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 12 ml	3 PEHD 33/40 / 52 ml	3 PEHD 33/40 / 362 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/1000	APD	15 / 18

39-168-208-APD_GC2765.dwg

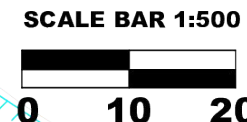
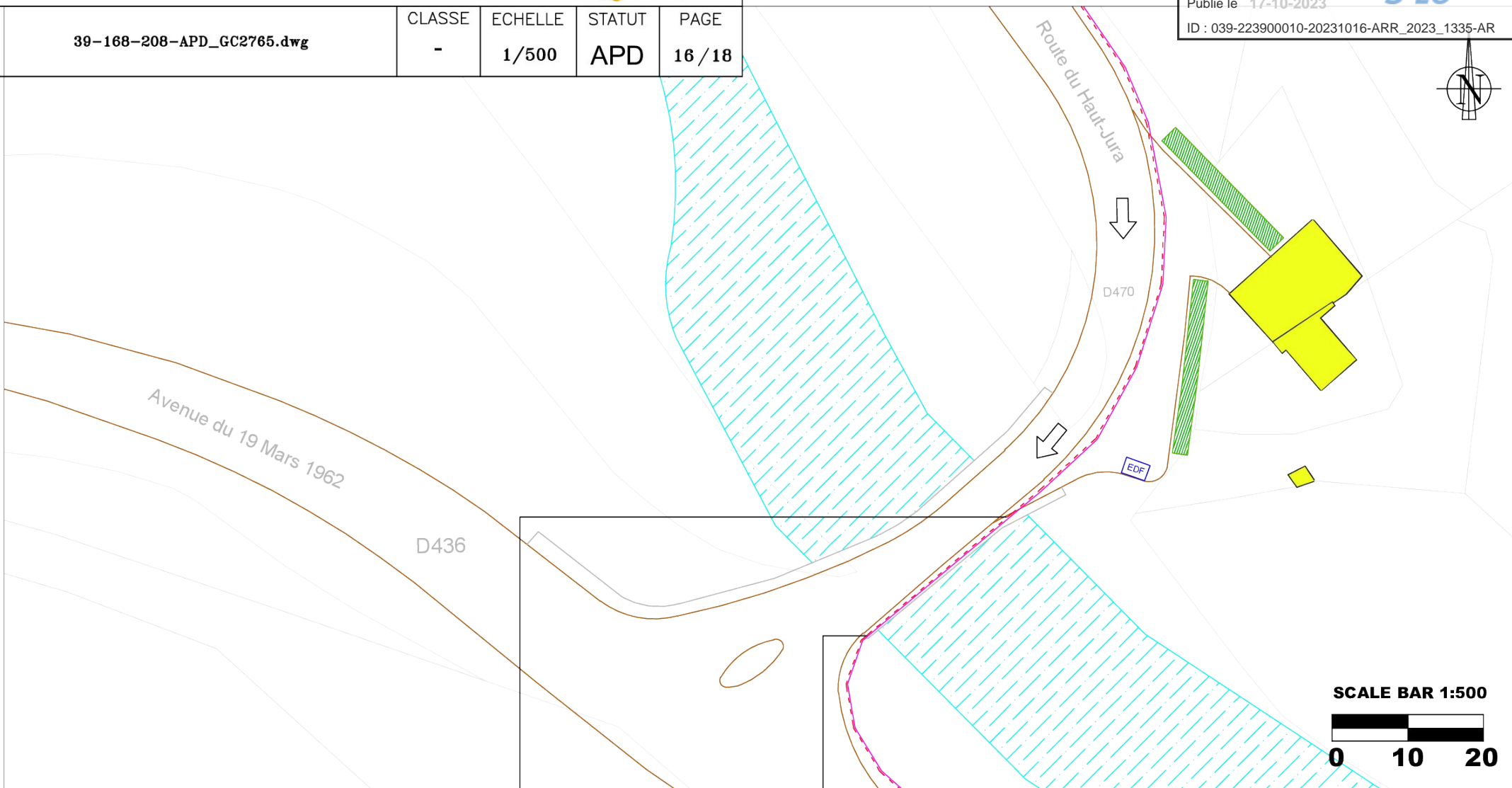


Cotation cumulée			
Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	Rue Simon Lahu	D470	D470
Gestionnaire de voirie	Commune	Département	Département
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée sous chaussée / Coupe 13	Fonçage / Coupe 10	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 362 ml	3 PEHD 33/40 / 14 ml	3 PEHD 33/40 / 119 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39-168-208-APD_GC2765.dwg

CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/500	APD	16 / 18



Cotation cumulée			
Commune - Code INSEE	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286	LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE - 39286
Adresse / Numéro de parcelle	D470	D470	D436
Gestionnaire de voirie	CD39	CD39	CD39
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12	ENCORBELLEMENT	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 119 ml	3 PEHD 33/40 / 26 ml	3 PEHD 33/40 / - ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39-168-208-APD_GC2765.dwg

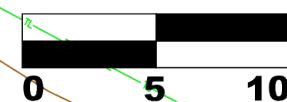
CLASSE	ECHELLE	STATUT	PAGE
-	1/200	APD	17 / 18



Avenue du 19 Mars 1962

D436

SCALE BAR 1:200



Cotation cumulée		
Commune - Code INSEE	SAINT-CLAUDE - 39478	SAINT-CLAUDE - 39478
Adresse / Numéro de parcelle	D436	D436
Gestionnaire de voirie	CD39	CD39
Mode pose / Type Coupe / Charge	Pose mécanisée en accotement / Coupe 12	Pose tradi en accotement / Coupe 2
Infra / Long. / Plynox / Existant	3 PEHD 33/40 / 27 ml	2 PVC 60 / 2 ml
Propriétaire / Exploitant	PRISME / PRISME	PRISME / PRISME

Code INSEE-N° chambre
Type / Propriétaire
Observation

39478 - 5148	
L2T	PRISME
A CREER	

39478 - 85	
L3T	Orange
Existante	

Récapitulatif des travaux GC à créer

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17-10-2023



ID : 039-223900010-20231016-ARR_2023_1335-AR

Pose traditionnelle en terrain naturel	
Pose traditionnelle sous accotement stabilise	21
Pose traditionnelle sous chaussée légère ou bicouche	
Pose traditionnelle sous chaussée lourde	
Pose traditionnelle sous chaussée dallée ou pavée	
Pose traditionnelle sous trottoir stabilisé non revêtu	
Pose traditionnelle sous trottoir revêtu	
Pose traditionnelle sous trottoir dallée ou pavée	
Forage - Fonçage	45
Tranchée mécanisée en terrain naturel	853
Tranchée mécanisée sous accotement stabilisé	1475
Tranchée mécanisée sous chaussée	378
Micro Tranchée sous chaussée	
Micro Tranchée accotement ou rive de chaussée	
ENCORBELLEMENT	26
Total GC à créer (en mètre):	2798
Percussion chambre	4
Transition aéro/sout	
L2C à créer	
L2T à créer	3
L3T à créer	1
L4T à créer	1